

*La vice-présidente*

*Paris, le 6 novembre 2023*

Références à rappeler : 22-334 / 23-DCC-191

Maîtres,

Dans le cadre des engagements souscrits par la société La Française des jeux (ci-après « FDJ ») dans le contexte de sa prise de contrôle exclusif de la société RBP Luxembourg (groupe ZETurf), autorisée le 15 septembre 2023 par décision n° 23-DCC-191, vous avez fait trois propositions de mandataires indépendants, chargés de vérifier le respect par FDJ de ses engagements :

- cabinet Alfa Partners représenté par M. Arnaud Dumonteil ;
- cabinet Ntrust, représenté par MM. Baptiste Essevaz-Roulet et Philippe Nataf ;
- cabinet OCA Economics, représenté par Mme Constance Monnier Schlumberger et M. Mikaël Ouani.

Compte tenu notamment des informations transmises à mes services, je vous informe que j'agrée ces trois cabinets en tant que mandataires indépendants, ainsi que le projet de mandat que vous avez soumis à mes services le 13 octobre 2023.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de ma considération distinguée.

La vice-présidente,

Irène Luc

---

© Autorité de la concurrence